



Secrétariat IFSI : ☎ & 📠 03.85.88.43.01

martine.cruchandeau@ch-paray.fr

Secrétariat IFAS: ☎ 03.85.88.43.61

aurelie.macary@ch-paray.fr

Direction : nadine.clozel@ch-paray.fr

Modalités d'entrée en IFAS après une VAE

Les personnes bénéficiant d'une validation partielle du diplôme d'aide-soignant après VAE peuvent s'inscrire en IFAS pour compléter leur formation.

Ils sont dispensés alors de toute épreuve de sélection.

Pour s'inscrire, il faut envoyer une lettre de motivation à l'attention de La Directrice accompagnée :

- D'un curriculum vitae
- De la décision du jury de la VAE
- D'une attestation de financement



La date de clôture du dépôt des candidatures est **le 31 mai 2017** (cachet de la poste faisant foi).

Si le dossier est recevable, vous serez convoqué à un entretien avec La Directrice.